

RÈGLES D'AFFILIATION DES OFFICIELS DU QUÉBEC

Pourquoi s'affilier?

En s'affiliant, l'officiel devient membre de la Fédération québécoise d'athlétisme et par extension d'Athlétisme Canada. L'officiel affilié bénéficie d'un certain nombre de services et d'avantages, à savoir :

- Un statut reconnu par la FQA, Athlétisme Canada et ses collègues officiels.
- Une assurance responsabilité civile générale.
- La possibilité de participer à des compétitions sanctionnées au Québec et au Canada.
- La participation aux activités pour les membres de la FQA.
- L'accès aux activités et services de reconnaissance : polos, certificats de promotion, souper de reconnaissance...

Les coûts annuels d'affiliation à Athlétisme Canada s'élèvent à 15\$ par officiel et sont entièrement supportés par la FQA.

Qui peut être affilié?

L'affiliation à Athlétisme Canada est **obligatoire pour tout officiel actif de niveau 2 et plus**. Pour le niveau 2, l'éligibilité débute dès lors que l'officiel a complété la formation 201 en ligne. Les officiels devront manifester leur intérêt à s'affilier en remplissant le formulaire d'affiliation.

Procédure d'affiliation

A l'automne, les officiels recevront un formulaire d'affiliation à compléter pour la nouvelle saison. Dès réception des formulaires, le registraire procèdera à l'affiliation des officiels.

Il est important de préciser qu'aucune affiliation ne sera effectuée sans réception du formulaire complété.

Après la saison hivernale, il y aura une deuxième période d'affiliation pour les nouveaux officiels.